



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du

Vendredi 06 Avril 2018 à 20H

Salle de la Communauté de Communes

Monsieur Christian ROUZIERES Maire de Maurs, préside la séance

SECRETARE DE SEANCE : Mme Jeanine HERCOUËT-TESTA

Etaient présents : Mmes et Ms : Christian **ROUZIERES** - Monique **DELORT** - Jeanine **HERCOUËT -TESTA** - Jean-François **CABEZON** - Raymond **DESSALES** à partir de 20h50 - Nicole **ROUX** - Gilles **PICARROUGNE** - Gina **BARSALI** - Hervé **BRAYAT** - Didier **FEL** à partir de 20h10- Evelyne **LACAZE** - Chantal **LAGARRIGUE** - Jean-Marie **MAYONOBÉ** - Nadine **TEULLET** - Bernard **RIVES** - Claude Régine **BONNARD** - Florian **MORELLE**.

Etaient absents ou en retard et avaient donné procuration : Raymond **DESSALES** jusqu'à 20h50 (procuration donnée à Jean-François CABEZON) – Didier **FEL** jusqu'à 20h10 (procuration donnée à Jean-Marie MAYONOBÉ) – Jacques **GENTIL** – (procuration donnée à Jeanine HERCOUËT -TESTA) Yves **SEYRIES** (procuration donnée à Claude Régine BONNARD).

Avant l'ouverture de la séance Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Véronique BASTIDE, nouvelle Directrice des Services. Considérant les travaux en cours dans les locaux de la Mairie et notamment l'indisponibilité des salles de réunion et de la salle du Conseil Municipal, il a été décidé de délocaliser le Conseil Municipal dans la salle de réunion de la Communauté de Communes. Il en sera de même pour le Conseil Municipal du 13 avril 2018 prochain si les membres du Conseil Municipal en sont d'accord. Les membres du Conseil Municipal valident la délocalisation momentanée de l'assemblée délibérante.

Enfin, M. le Maire indique la présence d'une coquille dans l'ordre du jour qui a été transmis aux conseillers pour la tenue de la présente réunion : au point 4, il convient de lire Création d'un emploi saisonnier d'animateur à temps non complet, alors qu'il est indiqué à temps complet.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2018

→ ADOPTE à l'unanimité

2) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2018

→ ADOPTE à l'unanimité

3) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Voir Annexe 1

4) CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'ANIMATEUR A TEMPS NON COMPLET

Création d'un emploi saisonnier au grade d'animateur pour la période allant du 1^{er} juin 2018 au 30 septembre 2018 à temps non complet (28/35^{ème}) rémunéré sur la base du 1^{er} échelon. Il ne s'agit pas d'un nouvel emploi mais d'un aménagement du poste d'animateur qui correspond mieux, aux besoins de la collectivité et de l'agent en poste, notamment pour les animations d'été.

→ **ADOPTE à l'unanimité**

5) CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Création d'un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique territorial pour la période allant du 16 avril 2018 au 15 octobre 2018 à temps complet. La création de cet emploi permet de prolonger le contrat d'un agent déjà présent dans la collectivité.

→ **ADOPTE à l'unanimité**

6) CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Un rédacteur territorial en charge des finances et des ressources humaines a été recruté pour donner suite au départ de l'agent qui exerçait ces fonctions au sein de la commune. La création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet (6/35^{ème}) permet à la nouvelle recrue de prendre en partie ses fonctions au sein de la commune dans l'attente de son arrivée à temps complet.

→ **ADOPTE à l'unanimité**

7) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

La création de l'emploi cité au paragraphe précédent ainsi que le départ de la Directrice Générale des services (DGS) remplacé par un attaché territorial nécessitent une actualisation du tableau des emplois

→ **ADOPTE à l'unanimité**

Voir en Annexe 2

8 et 9) COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION EXERCICE 2017

La concordance générale entre les comptes de gestion 2017 et les comptes administratifs 2017 de la commune pour l'ensemble des budgets (budgets général, service de l'eau, lotissement le camp et lotissement le conte) est constatée

➤ **LES COMPTES DE GESTION ET LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 SONT APPROUVES A LA MAJORITE (3 abstentions)**

Monsieur le Maire ne participe pas au vote conformément à la loi.

10) AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2017

BUDGET GENERAL : Affectation des résultats du Compte Administratif 2017

- **Résultat positif de la section de fonctionnement : + 694 428,05€**
243 855,71€, seront affectés en **recettes d'investissement** 2018 afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement.
450 572,34€ seront reportés en **recettes de fonctionnement** 2018
- **Résultat négatif de la section d'investissement : - 397 415,44**
seront reportés en **dépenses d'investissement** 2018

➔ **ADOpte A LA MAJORITE 3 abstentions)**

ALIMENTATION EN EAU POTABLE (A.E.P) : Affectation des résultats du Compte Administratif 2017

- + 295 573 ,97€, résultats positifs de la section de fonctionnement 2017 seront reportés en recettes de fonctionnement 2018
- - 174 215,10 résultats négatif de la section d'investissement 2017 seront reportés en dépenses d'investissement 2018

➔ **ADOpte A LA MAJORITE (3 abstentions)**

LOTISSEMENT LE CAMP : Affectation des résultats du Compte Administratif 2017

En 2017, il y a eu la vente d'un terrain. Il reste 1 lot disponible

- - 14 682,12€, résultat négatif de la section de fonctionnement 2017, seront reportés en dépenses de fonctionnement 2018
- - 25 139, 45€, résultat négatif de la section d'investissement 2017, seront reportés en dépenses d'investissement 2018

➔ **ADOpte A LA MAJORITE (3 abstentions)**

LOTISSEMENT LE CONTE : Affectation des résultats du Compte Administratif 2017

En 2017, il n'y a pas eu de vente de terrain. En 2018 des ventes sont en cours Ce budget évolue avec des frais affaissant à l'extension

- En 2017 le résultat de la section de **fonctionnement est à zéro** en conséquence, il n'y aura pas de report en dépenses de fonctionnement 2018
- - 100 910,29€, résultat négatif de la section d'investissement 2017, seront reportés en dépenses d'investissement 2018

➔ **ADOpte A LA MAJORITE (3 abstentions)**

11) ADHESIONS 2018

Voir annexe 3

→ **ADOPTE à l'unanimité**

12) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS DE TENNIS

La proposition de signature d'une convention, d'une durée de 4 ans, entre le Tennis Club et la commune a été adoptée. Elle détermine les modalités administratives, techniques et financières (gratuité) de la mise à disposition, d'équipement de tennis de la commune ainsi que le rôle et les responsabilités de chacun.

→ **ADOPTE à l'unanimité**

13) POINTS COMMUNAUTAIRES

➤ L'ordre du jour du dernier Conseil communautaire portait principalement sur les votes des budgets 2018
Selon le cabinet d'étude qui a accompagné la fusion l'état des finances est satisfaisant
Certains investissements proposés ont donné lieu à débat en particulier : l'Extension de la maison des services de Saint Mamet et les besoins de financement des « Bains du Rouget »

14) QUESTIONS DIVERSES

- La foire agricole aura lieu dimanche 08/04/2018 .70 exposants sont attendus Une nouvelle implantation respectant les règles de sécurité a été mise en place
- 2 familles syriennes sont installées à Maurs dans le cadre de l'accueil des réfugiés organisé par l'Etat Elles sont accompagnées par l'association « Aurore » La commune et le CCAS ont pour rôle de faciliter l'intégration de ces nouveaux maursois.

N°	DATE	VENDEUR MANDATAIRE ACQUEREUR EVENTUEL	CADASTRE N° - SECTION	SUPERFICIE	PREEMPTION OU NON
631	12/02/2018	VERMANDE RIVIERE - LAVERGNE FIGEAC	AC - 619	62 ca	NON (4 Impasse St Césaire)
632	07/03/2018	BATTUT MANHES- BLONDEAU NIVON	AD - 208 AD - 209	8 a 20 ca 12 a 20 ca	NON (8 Avenue du Stade)
633	08/03/2018	LABORIE TAUSSAT PRIVAT-CAZES	AD - 358	7 a 19 ca	NON (51 Rue Figeagaise)
634	26/03/2018	BESSONIES RIVIERE-LAVERGNE MAYONOBE	AB - 695	2 a 08 ca	NON (Rue du Passerat)
635	26/03/2018	CAYRE HENRI VIGIE	AB - 296	6 a 82 ca	NON (Le Bac)

N°	Date	Objet
504	06/02/2018	Décision de mettre en oeuvre le projet de rénovation du court de tennis n° 2 et sa clôture. De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et de la Fédération Française de Tennis à hauteur de 50 % du coût H. T. du projet soit 14 111,10 €uros. De signer tout acte et tout document nécessaire à cet effet.
505	23/02/2018	Décision de valider le lancement de l'opération d'aménagement de la Rue de la Martinelle et phasage envisagé. - De confier une mission de maîtrise d'œuvre à Cantal Ingénierie et Territoire (CIT) pour cette opération. - De retenir le plan prévisionnel de financement relatif à la reprise des réseaux d'eaux pluviales.

		<ul style="list-style-type: none">- D'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la Commune.- De solliciter dès à présent une subvention concernant la reprise des réseaux de collectes d'eaux pluviales d'un montant éligible de 68 235,00 € H. T. auprès de Monsieur le Préfet du Cantal au titre de la DETR 2018.
--	--	---

Annexe 2

TABLEAU DES EMPLOIS

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	POSTES		
		POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE		12	4	8
DGS communes de 2 000 à 10 000 habitants	A	1	0	1
Attaché territorial	A	1	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	1
Rédacteur principal de 1ère classe à temps non complet (6/35 ^{ème})	B	1	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1
Rédacteur territorial	B	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	2	2
Adjoint administratif territorial (à temps non complet 24/35)	C	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE		24	17	7
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	0	2
Adjoint technique principal de 2ème classe (dont 1 poste à temps non complet 20/35 pourvu)	C	7	7	0
Adjoint technique territorial (dont 3 postes à temps non complet 20/35-30/35- pourvus et 20/35 non pourvu)	C	11	7	4
FILIERE MEDICO-SOCIALE		3	2	1
ATSEM principal 1ère classe	C	1	1	0
ATSEM principal 2ème classe	C	2	1	1
FILIERE CULTURELLE		1	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1	0
FILIERE ANIMATION		3	1	2
Animateur territorial (dont 1 poste à temps non complet 24/35)	B	2	0	2
Adjoint territorial d'animation	C	1	1	0
TOTAL		43	25	18
HORS FILIERE		1	1	0
CUI - CAE du 1 ^{er} mai 2017 au 30 avril 2018		1	1	0

Annexe 3

11) ADHESIONS 2018

ORGANISME	MONTANT VERSE EN 2017		MONTANT PROPOSE POUR 2018
	Montant voté :	Montant appelé :	
FNACA du canton de Maurs	120	0	120,00+120,00 non appelés en 2017
FREDON AUVERGNE. Forfait plus de 2 000 hectares : 90€ et population comprise entre 500 et 5 000 habitants : 150€	240	0	240,00+240,00 non appelé en 2017
Association pour la Formation et l'Accompagnement des Personnes en Contrats Aidés (AFAPCA) : 50€ par agent en CUI/CAE		50,00	0
Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM). Part fixe (17,86€)/part proportionnelle liée à la population (0,1451€/hab)/part proportionnelle liée aux résidences secondaires (0,2788€/résidence secondaire)/revue (38,26€)		432,16	432,16
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) : Forfait de 2 001 à 4 000 habitants		360,00	400,00
Association des Maires du Cantal (0,1591€/hab pour la part nationale et 0,272€/hab pour la part départementale)		956,48	970,84
Association cantalienne des amis de la lecture (280€ pour les communes de 2 001 à 3 500 habitants)		280,00	280,00
Cantal Ingénierie et Territoires		1170,72	1175,00
Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques		238,00	238,00
Ville Internet (0,05 € par habitant)		112,50	112,50
Gîtes de France		548,00	548,00
Villes et Villages Fleuris		0	175,00
TOTAL DES VERSEMENTS	4147,50	Montants effectivement versés au titre des adhésions non comptabilisés le CNFPT et le CDG	5051,50 <i>Montants proposés sans compter CNFPT et CDG.</i>